

Le bilan à mi-parcours du SAGE

Les premiers travaux de révision du SAGE ont été l'occasion de dresser un bilan à mi-parcours de sa mise en œuvre.

Cette révision ou plutôt cette modification du SAGE est rendue nécessaire par sa mise en compatibilité, à l'horizon 2017, avec le prochain SDAGE Loire-Bretagne.

Aussi est-il paru opportun, avant de travailler sur les enjeux futurs du bassin versant, de connaître au mieux le degré d'application opérationnelle et réglementaire du SAGE.

Des enseignements importants pour la suite

Au delà de l'avancement des actions prescrites dans le SAGE (inventaires des zones humides, réduction de l'utilisation des pesticides, restauration des milieux aquatiques, etc.), ce bilan met en évidence que le SAGE est reconnu comme un document ayant permis de fixer un cap et cadre commun pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il est identifié comme un garde fou pour certains projets, à la fois pour la Police de l'eau mais aussi pour les élus locaux.

L'actualisation de l'état des lieux du bassin versant



Fin 2012, la cellule d'animation de la CLE a entamé l'actualisation de l'état des lieux des milieux et des usages du bassin versant : première étape indispensable pour réviser le SAGE. Elle a été présentée à la Commission locale de l'eau, le 1^{er} juillet dernier.



Le 5^e Forum des élus du bassin versant (13 juin - Saint Mars la Brière) a été un moment important d'échanges sur les apports du SAGE et les enjeux futurs du bassin versant

De plus, même s'il peut être contraignant, le SAGE est perçu comme une référence. Il a aussi facilité et accéléré la mise en place de certaines opérations grâce à son appui technique et son relais auprès des financeurs. En terme de réalisation des actions, notamment dans la thématique des milieux aquatiques, il apparaît que le principal frein est la structuration de la maîtrise d'ouvrage locale.

Les enjeux de demain

L'amélioration de la gouvernance sur cette question sera l'un des enjeux aux-

quels le SAGE révisé devra répondre. De nouveaux enjeux sont aussi au cœur des préoccupations des acteurs du bassin versant. Il s'agit notamment de la gestion quantitative de la ressource en eau, de la continuité écologique des cours d'eau, de l'érosion des sols et de l'articulation entre le SAGE et les autres documents de planification urbaine.

Pour en savoir plus :
M. Vincent TOREAU - IIBS - 02 33 82 22 72

Un nouveau CRBV signé pour la période 2013 - 2015

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil contractuel du Conseil régional des Pays-de-la-Loire pour soutenir le volet opérationnel des SAGE. Avec l'outil Contrat territorial de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, il constitue un outil de programmation pour contribuer à l'atteinte du bon état des eaux

Pour poursuivre la dynamique lancée par le 1^{er} CRBV (2010-2012), l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe et la Commission locale de l'eau ont travaillé à l'élaboration d'un second contrat.

Celui-ci a été présenté à la Région début juin et sera signé officiellement le 10 octobre pour la période 2013 - 2015.

Un CRBV pour soutenir la restauration des milieux aquatiques

Ce second CRBV regroupe **18 maîtres d'ouvrage** autour de **35 actions**. Le montant des opérations représente 3 245 245 euros et l'aide du Conseil régional s'élève à 803 713 euros (24,7 % du total).



Selon les actions, les autres partenaires financiers sont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil général de la Sarthe.

25 actions concernent la protection et la réhabilitation des milieux aquatiques (2 801 294 euros d'opérations prévus). Les 10 autres actions visent à réduire l'utilisation des pesticides par les collectivités, mettre en place des systèmes d'économie d'eau et soutenir l'activité de la CLE et sa cellule d'animation.

Deux industriels impliqués

Parmi les maîtres d'ouvrage mobilisés dans ce contrat, 2 industriels (Arijowiggins - Le Bourray et M Lego) ont proposé des opérations d'amélioration de la continuité écologique des ouvrages hydrauliques dont ils sont propriétaires. Cela répond aux obligations induites par le classement en liste 2 de l'Huisne au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

Pour en savoir plus :
M. Vincent TOREAU - IIBS - 02 33 82 22 72
www.sagehuisne.org - Rubrique Le SAGE > Sa mise en œuvre > Sa mise en œuvre opérationnelle

Texto...

Jardiner au naturel, ça coule de source !
Le 1^{er} mars dernier, aux Serres des

Hunaudières (Ruaudin), la charte Jardiner au naturel a été reconduite avec 12 magasins : ils étaient 8 en 2012. Ces magasins s'engagent à diminuer

durablement la vente de pesticides en proposant des alternatives non-chimiques. En amont de cette reconduction, 23 vendeurs-conseils ont été formés aux techniques du jardinage au naturel et notamment à la lutte contre les ravageurs et les maladies. Retrouvez la liste des magasins signataires sur www.sagehuisne.org

Un nouvel animateur pour le SAGE du bassin de la Sarthe Amont
M. Éric LEB ORGNE a été recruté par l'IIBS en septembre en tant que chargé de

mission auprès de la CLE du bassin de la Sarthe Amont. Il occupait précédemment un poste de technicien au sein du SATTEMA du Conseil général de l'Orne. Il remplace Baptiste SIROT parti rejoindre l'EPTB Charente.



dernier par son conseil d'administration. Il relate les actions des trois commissions locales de l'eau des SAGE portés par l'Institution. Il est disponible sur www.bassin-sarthe.org

L'actualité du SAGE sur facebook
Soucieuse de communiquer vers le plus grand nombre, la CLE dispose désormais d'une page Facebook. Cette page permet

d'être informé de l'actualité de ses activités mais aussi de celle du bassin versant : <https://www.facebook.com/pages/SAGE-du-bassin-versant-de-lHuisne/>

Intervenir pour préserver les zones humides



La CATER de Basse-Normandie a édité en juin dernier un memento à destination des maîtres d'ouvrage. Cette plaquette indique la marche à suivre dans le cas d'élaboration des documents d'urbanisme ou dans le cas d'aménagements. Elle est disponible auprès de la CATER : 02 33 62 25 10

Éditorial

Le bon état des eaux en 2015, objectif assigné par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, a tracé la route de l'élaboration du SAGE et est l'objectif autour duquel il a été construit. A mi-chemin entre l'approbation du SAGE en 2009, et les premiers reportages à la Commission européenne, il me paraît important qu'un point soit fait sur cette question : l'objectif de bon état des eaux sera-t-il atteint sur le bassin versant de l'Huisne ?

Ce 15^e numéro de La Lettre du SAGE, est consacré en grande partie à cette question. Et selon les dernières données d'évaluation de l'état des masses d'eau, je veux être rassurant et optimiste.

Grâce aux efforts engagés depuis plusieurs années par bon nombre des forces vives de notre bassin, nous sommes en passe de remplir cet objectif : le bassin versant de l'Huisne est en bonne voie.

Beaucoup de maîtres d'ouvrage se sont emparés de cette ambition et mènent des actions tout à fait exemplaires.

Les différents programmes contractuels en cours, sont les plus fidèles témoins de cette volonté de rendre cohérente l'action publique, en conciliant les exigences des financeurs et les facultés d'intervention des opérateurs locaux.

Jean-Pierre GÉRONDEAU
Président de la Commission locale de l'eau

Sommaire

🌿 **L'état des masses d'eau : quelle situation sur le bassin versant ?**
L'objectif de 2015 en passe d'être atteint

🌿 **Des actions pour le bon état des eaux :**
A Igé, la Mèrre retrouve vie
Quand la Merize redevient un cours d'eau fonctionnel

🌿 **Révision du SAGE**
Le bilan à mi-parcours du SAGE
L'actualisation de l'état des lieux du bassin versant

🌿 **Mise en œuvre du SAGE**
Un nouveau CRBV signé pour la période 2013-2015

Suivez l'actualité du SAGE sur www.sagehuisne.org et sur [facebook](#)

L'état des masses d'eau : quelle situation sur le bassin versant ?



L'objectif de 2015 en passe d'être atteint

Dans moins de deux ans, en 2015, les États membres de l'Union européenne devront rendre compte de l'avancement des objectifs assignés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), dont notamment l'atteinte du bon état des eaux. Le bassin versant de l'Huisne est en bonne voie pour remplir cet objectif.

2015 en ligne de mire

Sur le bassin versant de l'Huisne, 31 masses d'eau superficielle et 7 masses d'eau souterraine ont été retenues. Rappelons qu'une masse d'eau correspond à un volume d'eau sur lequel des objectifs de qualité, voire de quantité, sont définis.

Les objectifs imposés par la DCE doivent être atteints en 2015 ou dans le cas de dérogations justifiées en 2021 ou en 2027.

Parmi les 31 masses d'eau superficielle du bassin versant, 15 doivent être en bon état (48%) : la notion de bon état est expliquée page 4.

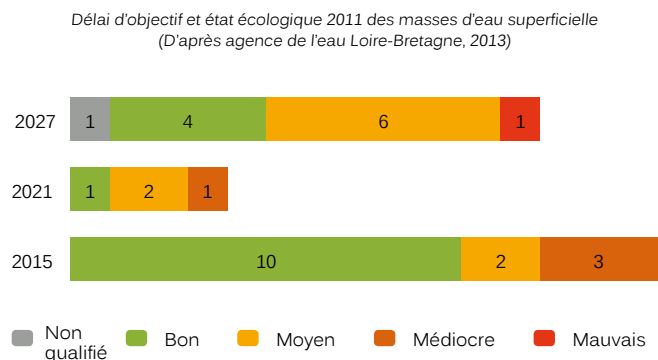


A Igé (61), la Même a été l'objet de travaux de restauration qui concourent à l'atteinte du bon état des eaux.

La situation pour les masses d'eau superficielle

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a publié en juin dernier une synthèse de l'état écologique des masses d'eau superficielle.

D'après l'évaluation de 2011, 1 masse d'eau sur 2 est en bon état et 60 % de celles devant être en bon état en 2015 remplissent cet objectif. Il est à noter que 4 masses d'eau ayant bénéficié d'un report d'objectif jusqu'en 2027 sont évaluées en bon état écologique.



Synthèse de l'évaluation 2011 de l'état écologique des masses d'eau superficielle (D'après Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2013)



Ainsi, l'objectif de 48 % des masses d'eau en bon état écologique est actuellement rempli.

Au niveau national, l'objectif de bon état écologique doit être atteint pour près des deux tiers des masses d'eau en 2015 mais à ce jour, 44 % ont été évalués en bon état.

La situation pour les masses d'eau souterraine

Selon l'évaluation de l'état chimique établie en 2011, 4 masses d'eau présentent un bon état et 3 masses d'eau présentent un état médiocre.

En ce qui concerne, l'état quantitatif, il est respecté pour l'ensemble des 7 masses d'eau souterraine.

Pour en savoir plus : www.eau-loire-bretagne.fr - Rubrique Informations et données > Outils de consultation



A Igé, la Même retrouve la vie



Sylvain HERVÉ (Technicien rivières) et Gérard BEAUMONT (AAPMA d'Igé) présentent les travaux effectués sur la Même au réseau technique du bassin de la Sarthe

Il y a encore quelques semaines, la Même à Igé n'avait rien d'une rivière vivante. Faute d'un débit et d'un entretien suffisants, elle n'était qu'une simple annexe hydraulique du bief perché situé au pied du bourg.

Dans le cadre du Contrat territorial milieux aquatiques signé entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Communauté de Communes du Pays Bellémois, l'AAPPMA¹ d'Igé et la FDPPMA² de l'Orne, des travaux de restauration de la Même se sont déroulés au printemps.

Objectif avoué : rendre la rivière plus attractive et contribuer au bon état des eaux. Pour cela, le défi à relever était d'améliorer le débit de la Même sans remettre en cause celui du bief. C'était la condition indispensable pour que les aménagements programmés trouvent tous leurs sens.

Une maîtrise d'ouvrage partagée entre la Communauté de communes du Pays Bellémois et l'AAPPMA d'Igé

Les travaux ont été partagés par segment entre la Communauté de communes et l'AAPPMA d'Igé. Ils ont été menés en collaboration étroite avec l'exploitante des parcelles concernées qui est d'ailleurs intervenue avec son propre matériel.

¹ Association Agrée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
² Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

La Même : avant (photos du haut) et après travaux (photos du bas)



Ces travaux ont donc consisté :

- au traitement de la végétation sur 1 200 m (photo n°1) ;
- à la pose de clôture sur 1 885 m (photo n°1) ;
- à l'installation de deux hydrotubes (photo n°2) ;
- à la mise en place de six abreuvoirs à descente empierrée ;
- à la recharge en granulats (260 t sur 700 m) (photo n°3) ;
- et au renforcement de berges par facinage (photo n°4).

Quelques semaines ont suffi pour que la Même retrouve vie

Aujourd'hui, grâce aux travaux réalisés, couplés aux débits importants du printemps, la Même a retrouvé en seulement quelques semaines, toutes les caractéristiques d'une rivière vivante : diversité des écoulements, du substrat, des profils en long et en travers, attractivité pour les espèces aquatiques, etc.

Et tout cela en maintenant le niveau d'eau dans le bief et en respectant les contraintes de l'exploitante des parcelles concernées.

Pour en savoir plus :
M. Sylvain HERVÉ - Communauté de Communes du Pays Bellémois - 02 33 83 98 13



Quand la Merize redevient un cours d'eau fonctionnel

C'est en 2012 que la municipalité d'Ardenay, avec le soutien technique du Syndicat du Dué et du Narais, a entrepris le chantier de renaturation de la Merize dans la traversée du bourg.

Avant ces travaux, la Merize présentait un cours uniforme et trop large, rendant impossible le développement d'une vie aquatique diversifiée.

L'aménagement de berges en boudins de coco et de banquettes végétales a permis de réduire la section du cours d'eau et de retrouver ainsi une diversité d'écoulement propice au développement d'habitats variés.

Malgré un hiver et un printemps pluvieux, les aménagements réalisés ont bien supportés les débits importants. Pendant cette période, durant laquelle la pluviométrie a été exceptionnelle (plus de 630 mm entre septembre 2012 et mai 2013), la Merize a d'ailleurs, à maintes reprises, occupé son lit majeur naturel.



La Merize avant travaux



La Merize après travaux



La pêche électrique de suivi, effectuée le 30 mai 2013, a permis de constater le retour de la truite fario sur la Merize

Un an après ces travaux de restauration, la pêche électrique effectuée fin mai, a permis de constater le retour de la truite fario sur ce secteur où elle était totalement absente un an auparavant. Grâce à ces travaux, le nombre d'espèces d'insectes (ou de larves) aquatiques a plus que doublé, passant de 9 en 2012 (avant travaux) à 19 en 2013.

Pour en savoir plus :
Commune d'Ardenay-sur-Merize - 02 43 89 87 25

Le bon état des eaux, kézako ?

Pour les masses d'eau superficielle, le bon état des eaux est atteint lorsque que l'état écologique et l'état chimique sont au moins bons.

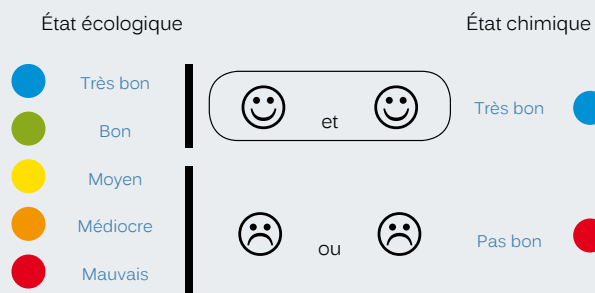
Le bon état écologique se définit à partir de deux composantes : le bon état biologique (Indice Biologique Global Normalisé, Indice Biologique Diatomées et Indice Poissons Rivière) et le bon état physico-chimique (bilan en oxygène, température, nutriments, acidification, etc.).

Le bon état chimique revient à respecter les valeurs-seuils fixées pour 41 substances prioritaires ou dangereuses : il n'existe donc que deux classes d'état sur le plan chimique : respect ou non-respect.

Pour les masses d'eau souterraine, le bon état est défini par la moins bonne des appréciations portées respectivement sur son état quantitatif et sur son état chimique.

L'état quantitatif est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes. L'état chimique d'une eau souterraine est considéré comme bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes définies par arrêté du ministre chargé de l'environnement et n'empêchent pas d'atteindre les objectifs fixés pour les eaux de surface alimentées par cette masse d'eau souterraine.

La notion de bon état pour les eaux superficielles



La notion de bon état pour les eaux souterraines

